

Contribution des Familles

La contribution familiale comprend les frais de scolarité ainsi que la prise en charge de toutes les activités culturelles et scientifiques (ex-cinéma, piscine, activités de fin d'année, ...).	515,00 € à l'année
REDUCTION DE 30% POUR LE 2 ^{ème} ENFANT ET 60% POUR LE 3 ^{ème}	57,22 €/mois sur 9 mois

Bibliothèque du collégien : 10 € inclus dans la contribution des familles (acquisition de deux livres de lecture par an pour chaque élève)

Restauration

Repas occasionnel	Le repas : 5,50 €
Possibilité de prendre un abonnement pour 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine	Le repas : 5,15 €
30 % DE RÉDUCTION À PARTIR DU 2 ^{ème} ENFANT INSCRIT AU COLLÈGE	3.61 €
En cas de maladie ou d'absence : Remboursement des repas à partir du 2 ^{ème} jour. Remboursement à taux plein pour les stages.	

Etude

2 euros l'étude (ouvert de 17 à 18 heures). L'étude fait l'objet d'une facturation mensuelle

Mode de règlement

Par Prélèvement	Nous proposons aux familles un prélèvement mensuel d'octobre à juin. Les familles intéressées apporteront l'imprimé « Mandat de prélèvement » dûment complété ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Un seul mandat par famille. Ne transmettre un mandat uniquement dans le cadre d'une mise en place d'un prélèvement, d'un changement de RIB ou de situation familiale. Il n'est pas nécessaire de renouveler un mandat déjà existant
Par chèque	3 échéances possibles : octobre, janvier, avril.

Aides financières

Étalement des règlements	Délais possibles en informant au préalable la comptabilité
Fond social	Il s'agit d'une aide de l'état pour les frais d'inscription, les fournitures, le self et les activités culturelles. Le collège l'attribue aux familles qui sont en situation financière difficile. Se renseigner auprès de la comptabilité.
Quotient familial	Réduction de 50% si le Quotient est < à 3840 € Réduction de 25% si le Quotient est > à 3840 € et < à 4200€ Se renseigner auprès de la comptabilité. Pour calculer : Revenu du référence / Nombre de parts
Assurance individuelle accident	Prise en charge totale par l'établissement
Bourses	Information aux familles au mois de septembre.
Solidarité sociale	En lien avec la Directrice ou le Directeur de l'école primaire le collège propose une aide pour les familles qui en ont besoin